

Henri Baudraz

**LA SUISSE POURQUOI ?
COMMENT ?
1874-2000**



ÉDITIONS
CABÉDITA
2021

Cet ouvrage est paru avec le soutien du Service culturel du canton de Vaud et de la Ville de Lausanne.



Les Éditions Cabédita bénéficient d'un soutien de l'Office fédéral de la culture pour les années 2021-2024

Couverture: © Adobe et Cabédita

© 2021. Éditions Cabédita, route des Montagnes 13B – CH-1145 Bière
BP 9, F-01220 Divonne-les-Bains
Internet: www.cabedita.ch

ISBN 978-2-88295-918-8

Biographie de l'auteur

L'auteur, Henri Baudraz, est né à Lausanne en 1952, où il vit depuis lors. À la fin de ses études de droit, et à la suite de la rédaction d'une thèse, il a obtenu le titre de docteur en droit. Au cours de ses études, il a effectué divers séjours à l'étranger, notamment en Allemagne, deux semestres à l'Université de Freiburg in Breisgau, et dans une étude d'avocat à Londres, durant six mois. Il a poursuivi sa formation en obtenant le brevet d'avocat et a exercé le barreau dans le canton de Vaud depuis lors, jusqu'en 2017. Dans ce cadre il s'est occupé, entre autres, du droit de la construction et de l'aménagement du territoire.

Outre deux opuscules de réflexions personnelles, il a été coauteur d'un *Guide juridique suisse*, qui a connu trois éditions successives. Dans cet ouvrage, destiné au grand public, il s'était chargé de rédiger la partie concernant le droit constitutionnel et le droit administratif.

Il a participé durant quelques années, comme «Monsieur Patrimoine», à l'émission *TTC* de la Télévision Suisse Romande, interventions appréciées pour la clarté des explications données dans des domaines juridiques variés et compliqués.

C'est ce goût de l'explication claire, permettant à chacun de comprendre des phénomènes complexes, qui est mis ici au service d'une histoire de la Suisse couvrant la période de 1874 à 2000.

Introduction

L'histoire m'a toujours intéressé, en général, et celle de mon pays, la Suisse, en particulier. Elle est longue, complexe et en relation constante avec celle des pays qui l'entourent et en influencent le cours. De cette multitude de causes, il est souvent difficile de démêler l'essentiel de l'accessoire.

C'est en lisant l'ouvrage écrit en 1926 par William Martin que j'ai, pour la première fois, pu saisir ce que signifie, pour l'histoire suisse, ce qu'on appelle le sens de l'histoire, résultant de l'analyse des causes et de leurs effets. Le titre exact de l'ouvrage de William Martin est d'ailleurs *Essai sur la formation d'une Confédération d'États*. Il ne s'agissait pas pour lui de procéder de manière purement descriptive, mais d'analyser le processus de formation de la Confédération helvétique. En moins de 200 pages, l'auteur avait pu faire ainsi ressortir les éléments déterminants de l'évolution des rapports entre les Confédérés suisses. Ce fut pour moi une révélation et un exemple de clarté et d'esprit de synthèse. C'est en suivant ce modèle que j'ai entrepris de rédiger ce livre, qui couvre le XX^e siècle, alors que William Martin s'arrête au premier quart de celui-ci.

De nombreux ouvrages traitent l'ensemble de l'histoire suisse depuis le Pacte de 1291. En écrire un de plus n'apporterait rien. En outre, ces ouvrages couvrent sept siècles d'histoire. Ils se réfèrent à une civilisation et à des événements historiques qui ne sont plus pour nous que des causes lointaines, dont les conséquences actuelles ne se font pratiquement plus sentir. J'ai ainsi choisi de me limiter aux événements qui nous touchent encore directement, qui se sont déroulés à la fin du XIX^e siècle et au XX^e siècle. Ceux-ci sont décrits dans une perspective suisse, mais concernent généralement aussi l'Europe voire le monde, qu'il s'agisse des deux guerres mondiales, de la guerre froide ou de la constitution de la Société des Nations, de l'ONU, de l'Union européenne ou de la chute du mur de Berlin, sans quoi l'on ne peut comprendre l'évolution de la Suisse, tant sur le plan interne que pour sa position internationale.

L'idée que la Suisse est en quelque sorte une île au centre du continent européen ne correspond à aucune réalité. Elle a évolué au milieu et avec ses voisins, raison pour laquelle l'histoire de l'Europe et du monde doit constamment être rappelée pour comprendre quels mouvements la Suisse a suivis et ceux dont elle s'est distancée.

La question qui se pose, l'histoire se poursuivant sans interruption, est donc de savoir par où commencer et quand s'interrompre. Partir de l'année 1900 pour s'arrêter en l'an 2000 était une option. Néanmoins, cela ne correspond à aucun fait historique marquant pour la Suisse et le monde. J'ai donc opté pour un découpage correspondant à l'adoption de la deuxième Constitution fédérale de 1874, qui marque le début de l'État fédéral suisse moderne, et l'abrogation de cette Constitution qui a régi notre pays jusqu'en 1999. En effet, symboliquement, la Suisse a décidé d'adopter une nouvelle Constitution pour marquer le début du XXI^e siècle, de sorte que la fin de la période traitée correspond exactement à la fin du millénaire.

Pour ce qui est des événements marquants de la situation internationale, 1874 est immédiatement postérieur à la fin du conflit franco-prussien de 1870-1871, qui a ébranlé les équilibres continentaux et préfigure la guerre de 1914-1918. Pour la fin du XX^e siècle, la chute de l'empire soviétique et la réunification de l'Allemagne marquent le début d'une expansion foudroyante de l'Union européenne et de l'hégémonie sans partage des États-Unis à l'aube du XXI^e siècle. Le découpage temporel de cet ouvrage, partant de 1874 pour s'achever en l'an 2000, paraît donc présenter une cohérence historique et juridique, si ce n'est parfaite, du moins justifiable.

Ce livre n'a pas d'autre ambition que celle de mettre à disposition du lecteur suisse et étranger un ouvrage d'accès facile qui lui permette de comprendre pourquoi et comment la Suisse actuelle est ce qu'elle est. Pour les nombreux étrangers qui vivent en Suisse, il leur permettra, je l'espère, de décrypter plus facilement cet étrange pays qui fonctionne harmonieusement malgré toutes ses bizarreries et ses incohérences et, pour les Suisses, de rappeler que l'on ne construit bien l'avenir qu'en comprenant le passé.



Couverture du *Journal officiel de l'exposition nationale suisse* de 1896 figurant Helvetia avec les armoiries et la devise de Genève.

Chapitre I

Les origines de la Constitution de 1874

De nombreux États se sont constitués à partir d'un centre dynastique, les souverains successifs agrandissant leurs domaines et développant l'administration centrale. La France en est le parfait exemple, qui trouvera son achèvement au XVIII^e siècle. L'administration centrale y est toute-puissante. L'Italie et l'Allemagne, au contraire, étaient divisées en de multiples entités territoriales gouvernées par des princes laïques ou ecclésiastiques. À la suite de guerres, elles ont été réunifiées à la fin du XIX^e siècle seulement en entités monarchiques qui ont repris le modèle français du pouvoir centralisé, les Länder allemands conservant, néanmoins, une autonomie non négligeable.

Pour ce qui est de la Suisse, elle ne s'est pas constituée autour d'une capitale, mais par agrégation de cantons alliés dont les villes principales, pour plusieurs d'entre elles, étaient d'importance comparable et entendaient ne rien ou peu céder de leurs prérogatives. Au début du XIX^e siècle, on compte quatre villes importantes par leur position économique, démographique et culturelle, Bâle, Zurich, Berne et Genève. Chaque canton dispose d'un gouvernement, de forces armées, d'une administration, d'une monnaie et d'un organe législatif propre. Ces États ont des différences constitutionnelles notables, certains sont oligarchiques, d'autres démocratiques, passant par toute une gamme de formules aristo-démocratiques. Ils ne parlent pas tous la même langue, ni ne pratiquent la même religion. À l'époque moderne, ces différences subsistent, bien que fortement atténuées. Il n'en reste pas moins que, par exemple, à l'heure actuelle encore, il n'y a pas en Suisse de ministre de la Culture et que les programmes scolaires sont de compétence cantonale.

Au début du XIX^e siècle, l'indépendance cantonale était presque absolue. Certes, la France imposa-t-elle la création d'une éphémère République helvétique une et indivisible de 1798 à 1803, mais l'on revint très vite à une souveraineté cantonale presque complète. Néanmoins, les temps marchaient et ce qui était possible au XVIII^e siècle devenait impossible au XIX^e siècle. Les moyens de transport avaient fait des progrès fulgurants, le commerce international s'intensifiait et il devenait ainsi

impossible d'assurer le développement économique et social, entravé par le maintien des monnaies cantonales, les droits de douane intérieurs, les systèmes postaux cantonaux, dont l'exemple emblématique est le timbre dit de la Colombe de Bâle.

En outre, la Diète fédérale disposant de faibles pouvoirs n'arrivait que difficilement à imposer les décisions indispensables au développement du commerce et de l'industrie et destinées à assurer la prospérité des Confédérés. Une tension extrême s'est alors fait jour entre les cantons conservateurs catholiques, d'une part, et les cantons progressistes, commerçants, protestants, d'autre part, qui conduira à la guerre civile dite du Sonderbund, soit de l'alliance particulière, du nom du pacte spécial passé entre les cantons conservateurs catholiques pour contrer la situation de domination de plus en plus marquée des cantons citadins protestants de Berne, Bâle, Zurich et Genève.

À l'issue de ce conflit, sous la pression des cantons progressistes, commerçants, protestants, les autres cantons durent accepter une Constitution qui unifiait, très partiellement, le pays. Celui-ci n'était pas une nation unifiée avec une culture, une langue et un territoire soumis aux mêmes lois mises en œuvre par un pouvoir central. Les cantons restaient les seuls vrais États. Ainsi, jusqu'à ce jour, c'est la citoyenneté cantonale qui permet d'acquérir la nationalité suisse et non la nationalité suisse qui vous rattache à un canton. Le processus de naturalisation commence donc par l'acquisition de l'indigénat cantonal, ce qui apparaît curieux vu de France ou d'Allemagne, mais s'explique tout naturellement si l'on garde en tête cette création de la Suisse par accords successifs entre les cantons souverains qui vont progressivement déléguer leurs pouvoirs à la Confédération suisse, abandonnant finalement l'essentiel de leur autonomie.

Cette première Constitution de 1848, adoptée à l'issue de la guerre civile du Sonderbund, se révéla très rapidement insatisfaisante, car elle ne répondait pas aux nécessités économiques et militaires des temps modernes. L'armée suisse restait constituée de contingents recrutés et formés par les cantons, ce qui la rendait difficile à commander, notamment pour des questions de langue et d'armement. Ni les monnaies, ni les poids et mesures n'étaient unifiés. Les régies des postes étaient en outre restées cantonales, ce qui entravait l'acheminement rapide du courrier et des colis.

Ces impératifs économiques étaient pressants pour les villes commerçantes de Genève, Bâle et Zurich qui cherchaient activement à unifier notamment les poids et mesures, assurer des services de poste et de transports efficaces. Néanmoins, malgré ses insuffisances, cette Constitution préservait la diversité culturelle et religieuse qui reste une particularité suisse par excellence, imposant sans cesse des limites et obligeant à négocier des compromis entre entités politiques, en particulier entre les cantons, aux intérêts divers et assurant ainsi l'équilibre confédéral.

Table des matières

Biographie.....	7
Introduction.....	8
Les origines de la Constitution de 1874.....	11
La Constitution de 1874.....	13
Trois institutions et trois bâtiments symboles de la naissance de l'esprit national.....	20
Récits et mythes fédérateurs.....	25
Les fêtes et les monuments.....	32
Création et développement du droit suisse.....	38
Développement démographique.....	43
Le développement économique.....	46
La situation géostratégique de la Suisse entre 1870 et 1914.....	52
Relations historiques et socioculturelles avec les pays voisins.....	57
Le début de la guerre de 1914-1918.....	63
La neutralité internationale de la Suisse durant le premier conflit mondial.....	67
La situation économique de la Suisse durant la Première Guerre mondiale.....	71
L'armée, nomination du général, relations entre les autorités civiles et militaires.....	78

Un peuple divisé face à l'épreuve.....	86
Fin de la guerre, réorganisation de l'Europe	94
La Société des Nations, naissance de la Genève internationale.....	102
Après la guerre, reprise de l'économie, adoption du système de représentation proportionnelle	111
La seconde crise économique, la grande dépression.....	116
Évolution politique des pays entourant la Suisse, la montée des périls.....	120
Préparation à la guerre.....	125
L'été 1939, la déclaration de guerre.....	133
La situation stratégique, mise en place de l'économie de guerre	139
Du début des hostilités à juin 1940.....	144
Juin 1940, la défaite française, l'encerclement.....	151
Le discours de Pilet-Golaz, la ligue des officiers, le discours du général Guisan sur le Grütli	158
Le Réduit national, le Plan Wahlen, une mobilisation civile.....	164
Nouveaux équilibres, la politique de survie, la tactique de conservation.....	169
La mondialisation du conflit, le renforcement du pouvoir central face à la nécessité.....	175
La fin de la guerre, la défaite de l'Allemagne.....	181
Après la guerre, reprise des relations internationales, l'ONU	185
Développement des assurances sociales, assurance vieillesse et survivants, assurance invalidité, assurances de rentes professionnelles	197
Place de la Suisse dans la réorganisation de l'Europe après la guerre.....	203
La guerre froide, le refuge hongrois et tchécoslovaque.....	210
La Communauté économique européenne, l'Association européenne de libre-échange.....	217

La croissance économique et ses conséquences environnementales, la stabilité politique, l'Exposition nationale de 1964, les troubles estudiantins de 1968.....	222
L'immigration, les évolutions démographiques et religieuses.....	229
La création du canton du Jura.....	237
L'introduction du suffrage féminin en Suisse.....	246
Les relations de la Suisse avec la Communauté économique européenne, devenue par la suite Union européenne.....	251
Effets de la chute du régime soviétique et de la fin de la guerre froide.....	263
L'aménagement du territoire et les constructions, protection de l'environnement.....	267
Le développement des assurances sociales et de la prévoyance professionnelle.....	273
La Constitution de 1999, quel avenir pour la Suisse?.....	278
Postface.....	284
Sources.....	288
Bibliographie.....	290
Table des matières.....	294

Achévé d'imprimer
le quinze septembre deux mille vingt-et-un
pour le compte des Éditions Cabédita à Bière.

Mise en pages : SYNTHÈSE Stratégie et communication d'entreprise SA, Lausanne et Graphictouch

Correctrices : Marie Chevalley, Valérie Caboussat

Si ce livre vous a plu, si cette collection vous intéresse, demandez notre catalogue à votre libraire ou les autres titres édités par nos soins. À défaut, adressez-vous directement à :

SUISSE
Éditions Cabédita
Route des Montagnes 13B
CH-1145 Bière

INTERNET
www.cabedita.ch
Téléphone
0041(0)21 809 91 00

FRANCE
Éditions Cabédita
BP 9
F-01220 Divonne-les-Bains

Imprimé en Suisse